

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



Le 11 septembre 2017

A l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Monsieur Michel Aubin, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Luc Bertrand, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absente Madame Johanne Lessard.

#2017-09-145 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 11 septembre 2017.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT :

Mot de bienvenue.

Lecture de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 août 2017.

Lecture et approbation des comptes à payer.

Période de questions.

Avis de motion (règlement #68-12).

Nettoyage de la fournaise, replacer et connecter le réservoir d'huile.

Embauche du vérificateur pour l'année 2017.

Fissure du côté droite.

Excel tout pour nivelage.

Lavage de tapis.

Sel Warwick soumission pour sel en vrac.

Rapport de la directrice générale.

La municipalité de Ristigouche nous a fait parvenir une lettre de remerciement.

Nous avons reçu un courriel détaillé pour les mesures des écumes et des boues.

Informé le conseil que le règlement sur les eaux, le gouvernement ne veut pas signer.

Correspondance.

La correspondance est sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

Subvention du député.

Dossier démolition

Journée civique.

Demande.

Divers.

Fabrique de la paroisse de Saint-Martin-de-la-Bayonne.

Lettre reçue le jeudi le 24 août 2017 par Monsieur Dallaire.

Levée de l'assemblée.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



#2017-09-146 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 août 2017.

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal appuyé par Monsieur Michel Aubin d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 août 2017.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2017-09-147 PAIEMENT DES COMPTES.

Le paiement de ces comptes est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

COMPTES À PAYER.

201700168 (I)	2017-09-04	MRC de D'Autray	3 979,04 \$
201700169 (I)	2017-09-04	MRC de D'Autray	438,33 \$
201700171 (I)	2017-09-12	SANY Inc.	36,97 \$
201700172 (I)	2017-09-12	Lorraine C. Gamelin	43,27 \$
201700173 (I)	2017-09-12	EBI Environnement Inc.	61,58 \$
201700175 (I)	2017-09-12	Fissures d'Asphalte	2 977,85 \$
201700176 (I)	2017-09-12	MRC de D'Autray	266,41 \$
201700177 (I)	2017-09-12	Alarme Valcan	74,73 \$
201700178 (I)	2017-08-24	Francine Rainville	964,92 \$
201700179 (I)	2017-08-30	Poste Canada	97,73 \$
201700180 (I)	2017-08-24	Francine Rainville	33,33 \$
201700181 (I)	2017-07-31	Hydro-Québec	259,33 \$
201700182 (I)	2017-08-31	Gravel construction	402,41 \$
201700188 (I)	2017-09-05	Francine Rainville	964,92 \$
201700190 (I)	2017-09-05	Suzie Demontigny	117,84 \$
201700191 (I)	2017-09-05	Francine Rainville	85,01 \$
201700193 (I)	2017-09-12	ABC Environnement	6565,07 \$

Total des chèques émis 17 720,21 \$

Les numéros d'écritures qui sont absents de la liste des chèques émis dont les 201700174, 201700183, 201700184, 201700185, 201700186, 201700187, 201700188, 201700189, 201700192, sont des écritures inversés (annulé).

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée dans la salle.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



#2017-09-148 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 68-12

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'adopter le règlement # 68-12 et la secrétaire trésorière est dispensée d'en faire la lecture, les conseillers en ayant pris connaissance.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-09-149 NETTOYAGE DE LA FOURNAISE

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Luc Bertrand afin d'engager la firme Entretien & Climatisation C Bédard (1995) Inc. Pour faire connecter le réservoir d'huile, installer une jauge et une valve de sécurité. La directrice générale s'informera du coût pour repeindre le réservoir au printemps.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-09-150 EMBAUCHE DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Michel Aubin d'embaucher Madame Martine Gauthier à titre de vérificatrice pour l'année 2017, ces honoraires seront pour un maximum de 4600\$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-09-151 CENTRE : FISSURE DU SOLAGE DU CÔTÉ DROIT

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de mandater Monsieur Martin Bibeau afin de contacter un entrepreneur de bitume pour étendre une bande de bitume d'environ 3 pieds par 24 pieds de 2 à 3 pouces d'épaisseur en pente pour éloigner l'eau de surface de la paroi du mur.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

CENTRE : NIVELAGE DU TERRAIN CÔTÉ GAUCHE (EXCEL TOUT)

Suite aux discussions il est proposé de contacter Excel tout afin de remplir le vide qui s'est formé au bas de la porte.

#2017-09-152 LAVAGE DES TAPIS DU CENTRE

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'autoriser la directrice générale à engager la firme offrant le meilleur prix et de faire laver les tapis du centre fin octobre ou début novembre.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



#2017-09-153 SEL WARWICK, ABRASIF POUR LES ROUTES

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Luc Bertrand d'accepter l'offre de la firme Sel Warwick pour acheter et transporter le sel chez Monsieur Beausoleil.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-09-154 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La municipalité de Ristigouche nous a fait parvenir une lettre de remerciement.

Nous avons reçu un courriel détaillé de la MRC d'Autray pour les écumes et les boues.

Nous avons reçu une lettre du Ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques concernant le règlement sur les eaux. Le gouvernement refuse de signer. Si celui-ci ne revient pas sur sa décision, notre règlement ne pourra être effectif.

#2017-09-155 SUBVENTION DU DÉPUTÉ

Nous avons reçu le chèque de 3996 \$ de la subvention discrétionnaire du député.

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Luc Bertrand d'utiliser ce montant pour réparer le chemin de la Ligne Piette. Monsieur Martin Bibeau suivra le dossier.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

LETRE À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN-DE-LA-BAYONNE.

Monsieur le maire nous informe de la discussion avec Mgr Poisson. Celle-ci se poursuivra après les élections.

CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



#2017-09-156 DÉMOLITION DU POULAILLER ET DÉMOLITION DE LA MAISON INCENDIÉE

Concernant le matricule # 1221-01-5266 et le matricule # 1221-43-0241, plusieurs lettres leurs ont été envoyées leurs demandant de procéder à la démolition de chacun de leurs bâtiments. À ce jour la municipalité demeure sans réponse et leurs délais sont expirés.

Considérant que l'insalubrité des bâtiments.

Considérant les dangers inhérents à l'état des bâtiments.

Considérant la dévaluation des bâtiments.

Considérant que plusieurs avis ont été émis et qu'ils sont restés sans réponse.

Considérant que la municipalité n'a plus d'autre voie que la voie juridique.

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Audrey Sénéchal de mandater la firme Bélanger & Sauvé de préparer et présenter les dossiers à la cour supérieure afin d'obtenir des injonctions de démolition.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

Monsieur Michel Aubin vote contre

La résolution est acceptée majoritairement.

Considérant que les rénovations de la maison du matricule # 1221-01-5266 ont été effectuées sans permis, la municipalité demande à l'inspecteur d'effectuer une visite.

#2017-09-157 JOURNÉE CIVIQUE

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Michel Aubin que la journée civique soit le 10 décembre 2017. Il serait important de s'assurer de la collaboration des loisirs. Il a été suggéré d'acheter un appareil photo d'une valeur de 300 \$ à 400 \$ pour le tirage du cadeau. Le traiteur pour le buffet sera Madame Colombe Cloutier Charbonneau et un repas traditionnel a été choisi comme par les années passées.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-09-158 DIVERS

Suggestion d'un citoyen de la limitation de vitesse dans la côte sur la rue principale. La pancarte du 50 kilomètre devrait être déplacée au bas de la côte. La proposition par Monsieur Martin Bibeau est rejetée pour l'instant.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



#2017-09-159 SOUSSION : DÉNEIGEMENT DU CENTRE

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service pour le déneigement du centre.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'accepter la soumission pour le service de déneigement du centre par Monsieur Étienne Pilote au montant de 1200 \$ plus taxes. Si des travaux supplémentaires sont exigés, un taux horaire de 60 \$ l'heure sera facturé. En ce qui concerne la patinoire, le prix sera de 25 \$ à chaque fois. Le déneigement sera fait lorsque la barrière sera ouverte et le tout sera facturé à la fin de l'hiver. Le premier versement sera effectué le 15 novembre 2017 et le second le 15 janvier 2018.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

Monsieur Michel Aubin se retire pour ne pas être en conflit d'intérêt.

La résolution est adoptée majoritairement.

TROTTOIRS

La firme d'ingénieur de EXP nous informe de la situation. Les travaux sont présentement à l'arrêt. Actuellement les pénalités encourues par le contracteur seraient de 1000 \$ par jour ouvrable. La date buttoir était le 1^{er} septembre. Selon les dires de Monsieur Pier-Hugues Gravel de Généreux construction, les travaux devraient être terminés le ou vers le vendredi 15 septembre 2017.

#2017-09-160 PAIEMENT POUR LES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif des travaux a été présenté par la firme EXP.

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP recommande le paiement du premier décompte.

Il est proposé par Monsieur Michel Aubin et appuyé par Monsieur Luc Bertrand d'autoriser Monsieur Gamelin, maire et Madame Rainville, directrice générale de signer les paiements en conformité afin de maximiser les démarches du dossier.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-07-161 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 10 HEURES 30

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin,
Maire

Francine Rainville,
Directrice générale et secrétaire trésorière.